DCE	
PROJET	**CONSTRUCTION D'UNE ZONE MULTI-TECHNIQUE POUR L'UNITE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION CIVILE N°1 A NOGENT LE ROTROU (28)**
Maître d'Ouvrage	**MINISTERE DE L'INTERIEUR** Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Ouest - SGAMIO 28 rue de la Pilate - CS 40725 35207 RENNES Cedex 2
Maîtrise d'Œuvre	**Architecte mandataire : ATELIER GIET ARCHITECTURE** 13, rue Joseph Pujol 33100 Bordeaux / 05 56 40 07 46 **Bureau d'étude TCE : BETOM INGENIERIE LOIRE BRETAGNE** 27 Rue de la Noue Bras de Fer 44200 Nantes / Tel : 02 40 73 91 64 **Bureau d'étude Environnementales : CAP TERRE** Immeuble Crystalys – 6 avenue Morane Saulnier – 78140 Vélizy Villacoublay / Tél : 01 39 20 62 00 **Bureau d'étude Acoustique : ITAC ACOUSTIQUE** 5, rue Menou – 44000 Nantes / Tél : 02 40 14 01 95
Contrôle Technique	**SOCOTEC** 15 avenue du val de l'Eure 28630 FONTENAY SUR EURE / Tél : 07 71 37 70 67
Coordinateur SPS	**SOCOTEC** 15 avenue du val de l'Eure 28630 FONTENAY SUR EURE / Tél : 07 71 37 70 67
DATE	**AOUT 2026**
	LOT 06 ASCENSEUR

LOT 06 ASCENSEUR

6.1 GENERALITES 4
6.1.1. Objet du présent descriptif 4
6.1.2. Consistance du présent lot 4
6.1.3. Contenu de l'offre 5
6.1.4. Organisation chantier 7
6.2. ORGANISATION DE CHANTIER 8
6.2.1. Installation chantier 8
6.2.2. Nettoyage et repliement 8
6.2.3. Plans d'exécution, études, synthèse 8
6.3. CARACTERISTIQUES PARTICULIERES : ascenseur 630kg 9
6.4. CARACTERISTIQUES GENERALES 10
6.4.1. GUIDES 11
6.4.2. COULISSEAUX 12
6.4.3. CONTREPOIDS 12
6.4.4. CÂBLES DE SUSPENSION DE LA CABINE ET DU CONTREPOIDS 12
6.4.5. VENTILATION DE LA GAINE 12
6.4.6. ECLAIRAGE DES GAINES 12
6.5. RESEAU TELE ALARME – TELESURVEILLANCE 13
6.6. ISOLATION PHONIQUE 13
6.7. CONTRAT DE MAINTENANCE 13
6.7.1. Génie civil 13
6.7.2. Portes de gaines 13
6.7.3. Cabine 14
6.7.4. Portes de cabine 14
6.7.5. Commande sur palier 14
6.7.6. Machine de traction 14
6.7.7. Manœuvre 15
6.7.8. Signalisation 15
6.7.9. Règles acoustiques à respecter 16
6.7.10. Télésurveillance 16
6.7.11. Essais, mise en service, réception, garantie, Entretien 17
6.7.12. Maintenance 17
6.8. PARTICIPATION DES AUTRES LOTS 17
6.8.1. Gros Œuvre 17
6.8.2. Charpente 18

6.8.3. Couverture et étanchéité 18
6.8.4. Electricité 18
6.8.5. Téléphone 18

6.1 GENERALITES

6.1.1. Objet du présent descriptif

Dénomination : CONSTRUCTION D'UNE ZONE MULTI-TECHNIQUE – NOGENT LE ROTROU
Situation : 29 Rue de Sully, 28400 Nogent-le-Rotrou
Nombre d'étages : RDC et R+1
Classement : Code du Travail
Typologie : Ateliers techniques – Maintenance - Bureaux

6.1.2. Consistance du présent lot

Les ouvrages visés au titre du présent CCTP sont les suivants :
- Ascenseur PMR 1 face, 630kg / 8 personnes, 2 niveaux desservis

Les prestations entendent :
- le transport et l'amenée à pied d'œuvre de tous les matériaux et produits nécessaires à la réalisation des travaux ;
- la réception de l'état des supports en présence du maître d'œuvre, du maitre d'ouvrage et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;
- le ou les plans d'appareillage et de calepinage, le cas échéant ;
- la fourniture et pose de toutes les ossatures primaires et / ou secondaires nécessaires ;
- la fourniture et l'installation des barrières coupe-feu et / ou acoustiques, selon le cas ;
- la fourniture et la pose des accessoires tels que profilés de finition, cornières de rives, etc. ;
- la fourniture et la pose des couvre-joints ou autres dispositifs au droit des joints de dilatation,
- les sujétions imposées par les impératifs des autres corps d'état ;
- le nettoyage et la protection des ouvrages pour la livraison et la réception, sans aucune tache ou autres
- l'enlèvement hors du chantier de tous les déchets et gravois en provenance de ces travaux ; autant de fois qu'il sera nécessaire et sur demande de la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre ;
- et toutes autres prestations et fournitures accessoires nécessaires à la finition complète et parfaite des ouvrages du présent lot.

Il est donné ci-après à titre d'exemple, des références à des marques de certain matériel. L'entreprise a la faculté de proposer des matériels d'une autre marque sous réserve de l'obtention d'une conformité aux normes NF et si possible NF environnement à qualité égale, et d'une qualité technique au moins équivalente aux marques proposées dans le présent CCTP. En cas de proposition de produits différents, il sera demandé à l'entreprise d'en indiquer son intention et de

fournir toutes les justifications, fiches techniques, notes de calcul, échantillons, permettant d'apprécier la qualité de ces produits.
Note : les fiches techniques fournies par les candidats n'ont pas valeur contractuelle, si en cours d'exécution du marché, le candidat veut utiliser d'autres produits que ceux correspondants aux fiches techniques fournies dans l'offre, il doit d'abord demander l'accord du MOE et du MOA, afin de vérifier que ces produits sont équivalents à ce qui est demandé dans ce CCTP.

6.1.3.Contenu de l'offre

L'entreprise se réfèrera au Descriptif du CCTC, Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots ainsi qu'à l'ensemble du dossier. En aucun cas, elle ne pourra arguer un quelconque manque ou incompatibilité avec un autre lot dont elle devra prendre connaissance avant le stade de la soumission.

L'entreprise est réputée s'être assurée qu'il n'y a ni manque, ni double emploi dans les prestations fournies au titre de chaque chapitre du lot dont elle est responsable afin d'assurer un achèvement complet des travaux dans les règles de l'Art et pour la bonne construction. Dans le cas ou des manques ou double emploi seraient constatés, l'entreprise est dans l'obligation de la signaler durant la phase de consultation.

L'entrepreneur sera tenu de prévoir dans ses dépenses tout ce qui doit normalement entrer dans le prix d'une construction à forfait pour les travaux de son lot.
L'entreprise s'engage également à s'être rendue sur le site pour reconnaître les lieux du projet et intégrer dans son offre l'ensemble des éléments susceptibles d'avoir une incidence

Le présent dossier technique d'appel d'offres comprend les éléments suivants, indissociables les uns des autres :
- le Cahier des Clauses Techniques Communes (CCTC)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- les plans
- les plans de démolitions
- les plans de repérage
- le carnet de détails

En cas de divergences entre ces documents, l'entreprise sera tenue de les signaler durant la phase de consultation et/ou avant signature et de chiffrer la disposition la plus contraignante.

L'offre de l'entreprise devra obligatoirement, sur la trame du quantitatif détaillé remis au dossier, préciser :

- Les prix unitaires ;
- Les prix totaux, par équipement, par rubrique et par poste ;
- Les observations ou travaux complémentaires détectés.

Il est également spécifié que l'entrepreneur a examiné avec soin toutes les pièces du dossier servant de base à son offre et qu'il a signalé durant la phase de consultation toutes les imprécisions, obscurités, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes les solutions ont été apportées.

En conséquence, l'entrepreneur ne pourra, après approbation de son marché :

Ni refuser d'exécuter des travaux jugés utiles par le maître d'œuvre et nécessaires à la parfaite finition des travaux ;

Ni prétendre que ces travaux donnent lieu à une augmentation de son prix forfaitaire ou à une prolongation du délai contractuel.

L'entrepreneur ne pourra réclamer aucun supplément en s'appuyant sur ce que les dispositions mentionnées au présent C.C.T.P. pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire ou sur des omissions qui pourraient se révéler.

Les prix remis par les entrepreneurs sont réputés comprendre la rémunération de toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution et au parfait achèvement des travaux, et notamment les coûts des prestations décrites au CCAP et ouvrages suivants :

- les installations de chantier décrites au CCAP, au CCTC et au présent CCTP
- les études, dessins et détails d'exécution ainsi que le calepinage de tous les composants
- les implantations, la définition et le traçage des percements et des réservations
- l'établissement et le suivi du planning d'exécution
- la mise en place d'un contrôle qualité interne à l'entreprise
- les moyens de manutention et de levage nécessaires à la mise en œuvre des matériaux
- la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance lors des travaux en hauteur, des systèmes de protection individuelle et collective
- le remplacement ou la remise en état des pièces détériorées lors de manutention, de pose et de réglage des ouvrages
- la fourniture, le transport, le stockage, la pose et le réglage des ouvrages
- la protection provisoire efficace contre les salissures des ouvrages du présent lot et des ouvrages des autres corps d'état risquant d'être détériorés par l'intervention de l'entreprise
- l'enlèvement des gravats, déchets, emballages vides et le tri des déchets selon les modalités du CCAP ainsi que leur évacuation vers des centres de traitement appropriés.
- le nettoyage général du chantier lié à l'exécution du présent lot

- le nettoyage de livraison de tous les ouvrages
- les essais ou PV acoustiques.

Les prix fournis s'entendent toutes dépenses incluses et en particulier :
- La main-d'œuvre, y compris éventuellement les heures supplémentaires ;
- Le transport, le déchargement, la mise en place et le raccordement des matériels ;
- Les études, essais et contrôles ;
- Les assurances ;
- Les frais éventuels de stockage du matériel, de gardiennage, de mise en place d'une baraque de chantier si nécessaire ;
- Le nettoyage et l'enlèvement des débris qui lui sont propres.

L'entrepreneur devra incorporer dans son prix l'ensemble des coûts d'installation de chantier et des dépenses diverses liées à la fourniture d'eau et d'électricité (formalités administratives, contrats provisoires d'abonnement, consommations, etc.…).

6.1.4.Organisation chantier

L'entreprise se réfèrera au Descriptif du CCTC, Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots afin de prévoir et d'inclure toutes les prestations nécessaires au bon déroulement du chantier. Cela entend notamment (liste non exhaustive) :
Pendant les Etudes :
- La réalisation des plans d'exécution
- La fourniture des documentations techniques
- La fourniture des échantillons
- La réalisation de prototypes

Pour son intervention :
- La réception des supports
- Le transport et la livraison à pied d'œuvre de ses matériaux et matériels
- Les installations nécessaires à la mise en œuvre de ses ouvrages (tous moyens de levage, de manutention, etc)
- Le nettoyage de ses zones d'intervention
- L'évacuation de ses déchets
- La protection de ses ouvrages

L'ensemble de ses sujétions devront respecter toutes les dispositions mises en place pour le pilotage et l'organisation du chantier (délais, planning, stockage, sécurité, etc)

6.2. ORGANISATION DE CHANTIER

Généralités

L'entreprise devra toutes les installations de chantier qui lui sont propres pour : le stockage, la manutention et le levage. L'entreprise se réfèrera au CCTC pour les installations de chantier et prévoira les prestations décrites à son lot et toutes celles qui lui sont nécessaires et non prévues au descriptif, y compris la gestion environnementale du chantier.

L'entreprise doit tous les éléments d'études permettant la fabrication et la mise en œuvre de ses ouvrages en coordination avec les autres corps d'état et en temps compatibles avec le planning global de l'opération. Pendant les Etudes :

- La réalisation des plans d'exécution
- La fourniture des documentations techniques
- La fourniture des échantillons
- La réalisation de prototypes

Pour son intervention :

- La réception des supports
- Le transport et la livraison à pied d'œuvre de ses matériaux et matériels
- Les installations nécessaires à la mise en œuvre de ses ouvrages (tous moyens de levage, de manutention, etc)
- Le nettoyage de ses zones d'intervention
- L'évacuation de ses déchets
- La protection de ses ouvrages

L'ensemble de ses sujétions devront respecter toutes les dispositions mises en place pour le pilotage et l'organisation du chantier (délais, planning, stockage, sécurité, etc)

6.2.1. Installation chantier

L'entreprise devra toutes les installations de chantier qui lui sont propres pour : le stockage, la manutention et le levage.

L'entreprise se réfèrera au CCTC pour les installations de chantier et prévoira les prestations décrites à son lot et toutes celles qui lui sont nécessaires et non prévues au descriptif

6.2.2. Nettoyage et repliement

Descriptif : L'état du chantier devra, à tout moment, être maintenu propre ; à ce titre l'ensemble des décombres devra être enlevé et transporté aux décharges publiques au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

6.2.3. Plans d'exécution, études, synthèse

Descriptif : La présente étude est à la charge de l'entreprise.

Les plans d'exécution et de détail des ouvrages, les fiches techniques des matériaux, ainsi que toutes les notes de calcul seront adressés :

- au contrôleur technique pour avis

- au maître d'œuvre pour VISA
- au maître d'ouvrage pour information.
- Aux autres corps d'état pour synthèse et réservations

L'entreprise remettra l'ensemble de ses DOE, ainsi que les DUIO en sus de la formation utilisateurs concernés, selon dispositions spécifiées au CCAP.

6.3. CARACTERISTIQUES PARTICULIERES : ascenseur 630kg

Le projet comprend un ascenseur :

- Un ascenseur simple face est prévu et permettra de répondre aux normes PMR pour desservir les deux étages. Desserte des niveaux : RDC et R+1.

Conformément aux exigences de la Directive Européenne Ascenseurs 95/16/CE, les appareils proposés devront répondre aux exigences de sécurité suivantes :

Amélioration de la sécurité des intervenants :

- Accessibilité du dispositif d'arrêt en cuvette et interrupteur d'éclairage en gaine
- Système de secours en cuvette et haut de gaine
- Balustrade sur le toit de cabine
- Protection des poulies
- Verrouillage de l'interrupteur principal

Amélioration de la sécurité des passagers :

- Dispositif prévenant la vitesse excessive en montée
- Détection de la surcharge en cabine
- Dispositif de communication bidirectionnelle avec un service d'intervention rapide.

Contrôle d'accès

- Ascenseur 630kg accessible au public : Commande à clef. (Fourniture de 10 jeux de clefs)

Sécurité :

- Dispositif de secours,
- Dispositif d'appel prioritaire pour les sapeurs-pompiers, conforme à la norme NFP 82-207,
- Marquage CE dans la cabine + déclaration CE fournie lors de la mise en service,
- Interdiction de démarrage en cas d'élévation anormale de la température du moteur et des armoires de commande.

Ascenseur 630kg

Ascenseur avec « machinerie en gaine », système GEN 2 COMFORT de chez OTIS ou techniquement équivalent (notamment en termes de performance énergétique qui garantit une faible consommation) :

Respect de toutes les normes (en particulier NF EN 81/1 et 81/2), DTU et règlements en vigueur.

CARACTERISTIQUES	630 kg
Type d'immeuble	Code du travail
Charge nominale (en kg)	630kg accessible aux personnes à mobilité réduite
Nombre de personnes	8 personnes
Vitesse de l'appareil (m/s)	1 m/s à contrôle continu de vitesse
Course Ascenseur (m)	4 m environ
Dimensions Cabine (mm) Larg x Prof	1100x1400mm
Passage libre des portes	900mm
Hauteur libre des portes	2100mm
Nombre de niveaux desservis	2
Traction/machinerie	Electrique avec machinerie embarquée à variation de fréquence
Dimensions int de la gaine : (largeur x profondeur)	1600x1700mm
Portes à ouverture	Centrale
Manœuvre	Collective descente
Ventilation	Système PULSAIR
Usage	Ascenseur accessible aux handicapés Norme EN 81-70, compris boucle magnétique

Le titulaire du présent lot se mettra en rapport avec le lot ELECTRICITE pour le contrôle d'accès et l'asservissement à la sécurité incendie.

6.4. CARACTERISTIQUES GENERALES

DESIGNATION	FINITIONS
Porte cabine	Acier inox double face

Face avant	Inox brossé		
Boîte à boutons	Inox brossé + braille avec dispositif de commande accompagnée fonctionnant à l'aide d'une clé cylindre européen		
Sol	Sol pvc compact (au choix de l'architecte)		
Eclairage	Plafond lumineux non éblouissant : éclairage LED indirect		
Miroir	Oui (en fond de cabine)		
Main courante	Oui sur 2 côtés		
Parois cabine	Inox brossé et Panneaux stratifiés (au choix de l'architecte)		
Signalisation palière	Indicateur de direction à chaque palier Indicateur de position et direction au palier RdC (Gong et flèche)		
Portes palières	Acier inox		
Encadrements des portes palières	Cadre large		
Nature des encadrements	Inox brossé		
Equipements complémentaires	Synthèse vocale pour malentendant	Miroir de retournement pour personne en fauteuil roulant	

Les revêtements intérieurs de la cabine d'ascenseur devront être constitués par des matériaux de catégorie M3 ou D-s1, d0 et en plancher de catégorie M4 ou DFL-s1.

Tous les affichages dans la cabine devront être facilement lisibles par les personnes en fauteuil roulant.

6.4.1.GUIDES

Le guidage des cabines et contrepoids sera réalisé à l'aide de profils d'acier en T.

Ces profils cabines seront usinés par rabotage sur trois faces de coulissement et en bout pour permettre l'assemblage des éléments consécutifs.

Ces profils seront assemblés et centrés par tenons et mortaises avec éclisses boulonnées en partie arrière afin d'obtenir un ensemble rigide.

Le flambement en cas de fonctionnement des parachutes ne devra pas laisser subsister de déformation permanente.

L'utilisation de fils guides et de guides non rabotés est exclue.

La flexion des guides par excentration de la charge ne devra pas gêner le fonctionnement des parachutes.

Les guides seront maintenus sur des étriers fixés aux parois des gaines et dans l'épaisseur des planchers au moyen de crapauds, et sur les IPN dans les gaines.

Les points d'attaches seront en nombre suffisant. Il devra être tenu compte pour les calculer de toutes modifications pouvant exister dans la continuité ou dans la nature de la gaine, de façon à ne pas créer de point faible entraînant un risque de déformation.

C'est pourquoi, les étriers devront être conçus pour permettre la correction des faux aplombs et compenser automatiquement les dilatations et tassements du bâtiment.

La tolérance dans le parallélisme des guides sera au maximum de 5 mm, quelle que soit la course.

6.4.2.COULISSEAUX

Les coulisseaux seront constitués de façon à résister à l'usure et à permettre un frottement silencieux. Ils seront à rattrapage de jeu automatique.

6.4.3.CONTREPOIDS

Le contrepoids sera constitué par un étrier renfermant des gueuses de fonte.

Il sera guidé par coulisseaux en niveau des traverses horizontales de l'arcade avec butées à la partie inférieure.

6.4.4.CÂBLES DE SUSPENSION DE LA CABINE ET DU CONTREPOIDS

Les hélices formées par le fil ou les torons sont d'un pas uniforme.

Ces câbles seront d'un seul tenant réalisé en acier spécial et devront comporter au moins 6 torons autour d'une âme en chanvre.

Pour mémoire, il ne doit pas y avoir de poulie de renvoi dans la gaine qui soit située au-dessus du toit de la cabine.

6.4.5.VENTILATION DE LA GAINE

Le présent lot devra prévoir la ventilation de la gaine en partie supérieure. La section de cette ouverture sera au moins égale à 1% de la section de la gaine conformément à la norme NF EN 81-1. Le conduit n'aura pas d'exigence au feu. **La ventilation sera assurée par le système Pulsair à la charge du présent lot.**

6.4.6.ECLAIRAGE DES GAINES

Il sera installé à la charge du présent lot, un éclairage de gaine.

6.5. RESEAU TELE ALARME – TELESURVEILLANCE

L'entreprise réalisera dans le cadre de son marché, l'installation d'une télésurveillance assurant la liaison phonique entre la cabine, le toit de l'ascenseur, la cuvette et le central de veille, l'identification automatique de l'ascenseur au central de veille, l'autocontrôle permanent et les tests journaliers de l'ensemble du système.

A ce titre le présent lot prévoira un télé-transmetteur GSM Secouru. La carte SIM M2M est à la charge du prestataire qui réalise l'entretien.

6.6. ISOLATION PHONIQUE

La conception de l'appareil sera telle que les niveaux sonores admissibles ne seront pas supérieurs à 35 dbA dans les locaux adjacents à la gaine.

6.7. CONTRAT DE MAINTENANCE

Le prestataire devra chiffrer dans son offre un contrat de maintenance pour 12 mois. Le détail des prestations prévues :

6.7.1. Génie civil

Cuvette, gaine, édicule, livrés par le lot GROS ŒUVRE. Réservations éventuelles à la demande du présent lot.
Dimensions extérieures de gaine à respecter : 200x210cm

6.7.2. Portes de gaines

Porte automatique coulissante à ouverture latérale, compris huisserie et seuil, dimension 90 x 200 cm, avec revêtement acier inox brossé, dotée d'un contact de heurt mécanique couplé à une barrière optique de réouverture par rayons infra-rouges. Le système d'entraînement de porte sera obligatoirement par moteur à variation de fréquence (ou courant continu) de manière à offrir régularité fiabilité et confort.

Le calfeutrement autour des portes de gaines est dû par le présent lot. Seront prévus tous les ouvrages de calfeutrement nécessaires à la bonne finition des ouvrages et notamment les tôles et bandeaux, en acier inoxydable, **assurant la liaison entre les ouvrages de maçonnerie et béton : pose des façades de portes et des habillages en tête de mur et linteau (gaine ascenseur) avec retour sur parois sur 20cm**.

Nota :

- l'habillage acier inox brossé englobera les têtes de parois,
- armoire de commande logée dans bâti de la porte palière de l'ascenseur au dernier niveau.

6.7.3. Cabine

La plateforme de la cabine devra être isolée de sa structure par des plots en caoutchouc pour un fonctionnement silencieux et confort de déplacement optimal.

Dimensions : suivant plans architecte

- Ossature métallique et revêtement décoratif par panneaux en alu brossé.
- Plafond : un faux plafond décoratif de type plat devra compléter l'équipement de cabine.
- Plancher revêtu d'un linoléum de couleur suivant la gamme de l'entreprise, et aux choix de l'architecte,
- Barre d'appui latérale profil rond, fini chrome brillant,
- Panneau de commande à boutons encastrés, accessible aux handicapés et non-voyants (lecture Braille),
- Eclairage décoratif de type fluorescent latéral de part et d'autre du panneau de commande, et en plafond de la cabine
- Eclairage de sécurité par bloc 60 lumens à commande automatique,
- boucle magnétique pour accessibilité PMR

6.7.4. Portes de cabine

A ouverture couplée avec celle de la gaine, finition alu brossé.

- Dimensions : 90 x 200 cm de passage libre
- Type : Automatiques coulissantes latéralement à 2 vantaux.

Ces portes n'auront pas d'exigence au feu, elles seront situées en gaine posées sur cornière, elles seront sans façade donc situées derrière les retours maçonnés.
Une paroi lisse entre porte sera installée afin de respecter la norme (portes en gaine).

Finition des façades et vantaux : tous niveaux alu brossé

6.7.5. Commande sur palier

Bouton d'appel, d'enregistrement et signalisation de présence.
Condamnation à clé

6.7.6. Machine de traction

- Emplacement : en tête de gaine, de type intégré en trémie sans local technique spécialement

aménagé.

- Châssis machine : de type autobloquant avec dispositifs isophoniques.

- Type moteur : sans réducteur, compact, ne nécessitant aucune lubrification (roulements étanches), à variation de fréquence et rendement énergétique élevé (aimants permanents incrustés dans la masse) permettant une réduction de consommation électrique (puissance à préciser).

- Régulation : La conception du système devra permettre et garantir un déplacement doux et sans à-coups. L'asservissement en boucle fermée est imposé afin d'assurer une accélération et décélération constantes. Le système de nivelage mis en œuvre devra garantir une précision d'arrêt de ± 2 mm.

- Suspente : Les câbles de traction traditionnels seront de remplacés par des courroies plates ou tout système équivalent afin d'offrir une meilleure adhérence, un plus grand confort de déplacement et de silence, une absence de lubrification, une plus grande longévité.

6.7.7. Manœuvre

Il est précisé que le contrôleur de manœuvre devra être silencieux et installé à l'intérieur de la gaine. La manœuvre sera de type Collective Descente aux étages, montée et descente au rez-de-chaussée. En cabine, la manœuvre sera de type collectif sélective dans les deux sens.
Cette manœuvre permettra, l'enregistrement des commandes de cabine et des appels paliers, ainsi que la mise en mémoire des ordres non satisfaits lorsque la cabine est en pleine charge.

Les commandes de secours et d'inspection doivent être accessibles à partir du palier.

6.7.8. Signalisation

Paliers :

RDC et tous niveaux : Boutons d'appels lumineux à l'enregistrement

Cabine :

- Ecran de signalisation à cristaux liquides comportant :
* Afficheur lumineux de position cabine
* Flèches lumineuses de direction cabine
* Voyant de surcharge avec buzzer
- Panneau de commande :
* Boutons lumineux à l'enregistrement des ordres

* Bouton d'alarme
* Bouton de réouverture de porte

- Colonnes d'entrée :
* Flèches lumineuses indiquant le prochain sens de déplacement

6.7.9. Règles acoustiques à respecter

Le fonctionnement de l'ascenseur ne devra pas engendrer de bruit supérieur à 70 dB en machinerie, gaine et sur palier. En outre, le fonctionnement de l'ascenseur ne devra pas engendrer de bruit supérieur à 30 dB (A).

Toutes les dispositions seront donc à prendre en considération afin de respecter ces exigences (conception, matériel, supports anti-vibratiles, etc.).

6.7.10. Télésurveillance

Tous les appareils devront être équipés d'un système de télésurveillance dont l'armoire devra être **installée obligatoirement** à l'intérieur de la gaine.

Ce dispositif devra assurer :
- la transmission des alarmes
- la détection des anomalies ou pannes et leur transmission,
- la liaison phonique entre toute personne bloquée et le centre de télésurveillance (de type bi-directionnelle)

L'entreprise soumissionnaire devra préciser et documenter la prestation proposée dans son offre.

Les services devront comprendre :
- la permanence 24h/24h et 7 jours/7
- le dialogue avec les personnes bloquées
- la réception des alarmes
- la gestion des interventions
- le suivi et le contrôle des installations.

L'entreprise disposera d'une ligne de téléphone par ascenseur livrée en tête de gaine par le lot « électricité » ou « courants faibles ».

6.7.11. Essais, mise en service, réception, garantie, Entretien

Le présent lot devra tout matériel et énergie nécessaires aux essais de fonctionnement.

Dès l'achèvement des travaux, il sera procédé à la vérification de la conformité des installations par rapport au cahier des charges et à la réglementation en vigueur. Les dispositifs de sécurité seront également testés.

Avant réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra remettre un dossier comprenant :

- le manuel d'instruction conformément à la Directive Ascenseur 95/16/CE, en 4 parties : documentation de base, documentation technique, instructions de maintenance, instructions d'utilisation,
- les schémas des installations électriques.

Le titulaire du présent lot devra réaliser les essais de ses installations, et les contrôles techniques type A – Coprec tels que publiés au Moniteur 82.51 bis.

La réception des installations sera prononcée si les essais ont donné satisfaction et si le rapport consignant les résultats ne fait apparaître aucune réserve. La mise en service de l'appareil ne sera autorisée qu'après réception.

L'entreprise devra assurer la garantie totale des installations (matériel et main d'œuvre) pendant la première année de fonctionnement

6.7.12. Maintenance

Pendant la première année, à partir de la date de réception du bâtiment, l'entreprise assurera le contrat d'entretien de type "étendu" conformément au décret N-2004-964, le dépannage et la télésurveillance (24h/24h) des ascenseurs. L'entreprise inclura tous les frais inhérents dans sa prestation.

6.8. PARTICIPATION DES AUTRES LOTS

6.8.1. Gros Œuvre

- Cuvette, exécution d'après plan détaillé de l'installateur d'ascenseur, les échelons pour avoir accès au fond de la cuvette sont à charge du lot GO
- Gaine en parois béton, compris toutes réservations de portes

6.8.2. Charpente

- Crochets de levage à fournir par le présent lot pour soudure sur charpente par le lot CHARPENTE

6.8.3. Couverture et étanchéité

- Equipement de ventilation haute pour gaine à fournir par le présent lot pour pose par le lot ETANCHEITE, si besoin (système PULSAIR à prévoir à la charge du présent lot)

6.8.4. Electricité

Eclairage gaine sur services généraux avec interrupteur. Tableau conforme aux règlements de sécurité. Arrivée de courant force en triphasé avec fusibles.

Circuit d'alarme sur piles ou accus, filerie et raccordement au bouton de sonnerie située sur la boîte de commande de la cabine, renvoi dans les tableaux Services Généraux au rez-de-chaussée.

Le titulaire du lot ASCENSEUR devra se mettre en rapport avec le lot ELECTRICITE pour le contrôle d'accès et l'asservissement à la sécurité incendie.

6.8.5. Téléphone

Liaison de la cabine ascenseur aux installations FT, appel direct au centre de télésurveillance.